



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Etat de collocation et inventaire

Date de publication: SHAB 28.04.2023

Publications supplémentaires: KABVD 28.04.2023

Date de fin de visibilité prévue: 28.04.2028

Numéro de publication: KK04-0000033460

Entité de publication

Office des faillites de l'arrondissement de Lausanne, Chemin du Trabandan 28, 1006 Lausanne

Etat de collocation TKS-STORES SARL

Débiteurs:

TKS-STORES SARL

CHE-256.392.351

Chemin de Budron H 7

1052 Le Mont-sur-Lausanne

Remarques juridiques:

Le créancier qui conteste l'état de collocation parce que sa production a été écartée en tout ou en partie ou parce qu'elle n'a pas été colloquée au rang qu'il revendique intente action contre la masse devant le tribunal du lieu de la faillite, dans les 20 jours qui suivent la publication du dépôt de l'état de collocation. S'il conteste une créance ou le rang auquel elle a été colloquée, il dirige l'action contre le créancier concerné.

Publication selon les art. 221, 249 et 250 LP.

Délai de contestation de l'état de collocation: 20 jours

Fin du délai: 18.05.2023

Lieu de dépôt des documents:

Office des faillites de l'arrondissement de Lausanne, chemin du Trabandan 28, 1006 Lausanne

Remarques:

Deux véhicules portés à l'inventaire font l'objet d'une revendication de propriété par les sociétés de leasing ainsi que divers outils. Le délai pour contester ces revendications et requérir la cession des droits de la masse est de 20 jours dès la présente publication. La cession des droits de la masse peut également être demandée dans le même délai (compensation admise par l'administration de la faillite).